

**Indemnités des Elus**

Extrait du Registre des Délibérations  
**COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 1<sup>er</sup> mars à 18h00, le Comité Syndical du SVB 4R, régulièrement convoqué le 19 février 2018, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, dans la Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 34

Nombre de pouvoirs : 3

**Présents pour le quorum : 35**

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Anet	CA du Pays de Dreux	M. MARIGNIER Arnaud	Titulaire
Aunay-sous-Crécy	CA du Pays de Dreux	M. MARAND Dominique	Titulaire
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Boncourt	CA du Pays de Dreux	Mme GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Cherisy	CA du Pays de Dreux	M. DESHAYES Ludovic	Titulaire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. LEGER Jean-Paul	Titulaire
Croth	CA Evreux Portes de N.	Mme VIBOUD Danièle	Titulaire
Dreux	CA du Pays de Dreux	M. JONNIER Claude	Titulaire
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	Mme RENAUX-MARECHAL Christine	Titulaire
Ezy-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	Mme DUVAL Dominique	Titulaire
Fontaine-les-Ribouts	CA du Pays de Dreux	M. PROVOST Sylvain	Titulaire
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. FILLON Alain	Titulaire
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	Mme DESPLAT-VERWAERDE Julie	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Mézières-en-Drouais	CA du Pays de Dreux	M. GOYER Jean-Claude	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	Mme MARTINEZ-KOËGEL Chantal	Titulaire
Néron	CC des Portes Euréliennes	M. COGNEAU Jacky	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
Rouvres	CA du Pays de Dreux	M. MAUFRAIS Aurélien	Titulaire
St-Ange-et-Torçay	CA du Pays de Dreux	M. HUET Lucien	Titulaire

St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. MARSOT Albert	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
Saulnières	CA du Pays de Dreux	M. ROMANO Antonio	Titulaire
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Eric	Titulaire
Soulares	CC des Portes Euréliennes	M. LE BRIS Jean-Loup	Titulaire
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. RIGOURD Daniel	Titulaire
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire

35

**Pouvoirs : 2**

- **De** M. GUILLY Daniel, titulaire à Coulombs (CC des Portes Euréliennes)  
**A** M. BELLANGER Christian, titulaire à Mévoisins (CC des Portes Euréliennes)
- **De** M. FRARD Daniel, titulaire à Vernouillet (CA du Pays de Dreux)  
**A** M. COCHELIN André, titulaire à Sainte-Gemme Moronval (CA du Pays de Dreux)

**Egalement présents : 11**

Anet	CA du Pays de Dreux	Mme BRETTE Ophélie	Suppléante
Cherisy	CA du Pays de Dreux	Mme POULAIN Josée	Suppléante
Cherisy		M. LETHUILLIER Michel	Maire
Crécy-Couvé	CA du Pays de Dreux	M. ARNOULT Didier	Suppléant
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	M. PREVOST Bernard	Suppléant
Garennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. LETENNEUR Gilbert	Suppléant
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. RONGRAIS Patrick	Suppléant
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. VERDIER Jean-François	Suppléant
Oulins	CA du Pays de Dreux	M. SCHIRRER Alain	Suppléant
Pierres	CC des Portes Euréliennes	M. CRASSIN Gérard	Suppléant
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. CLEMENT Jean-Dominique	Suppléant
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant

**Absents excusés : 7**

Boncourt	CA du Pays de Dreux	M. POIDATZ Nicolas	Suppléant
Coulombs	CC des Portes Euréliennes	M. GUILLY Daniel	Titulaire
Ivry-la-Bataille	CA du Pays de Dreux	M. MAISONS Patrick	Titulaire
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. FOUGEROL François	Suppléant
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	M. FRARD Daniel	Titulaire
Vernouillet	CA du Pays de Dreux	Mme MARY Marie-France	Suppléant
Villemeux-sur-Eure	CA du Pays de Dreux	M. LEMARE Jacques	Suppléant

Monsieur Christian BELLANGER est nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle que les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

- l'indice brut terminal de la fonction publique,
- la strate démographique dans laquelle s'inscrit le syndicat mixte fermé,
- le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, syndicat...).

**Vu** les articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2018-01 d'installation des délégués du SBV 4R ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2018-02 d'élection de M. André COCHELIN, Président ;

**Vu** la délibération du Comité syndical 2018-03 fixant le nombre de Vice-présidents à 3 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2018-04 d'élection de Messieurs Christian BELLANGER, 1<sup>er</sup> Vice-président, Raymond ROY, 2<sup>ème</sup> Vice-président, et Patrick MOUCHARD, 3<sup>ème</sup> Vice-président,

**Vu** la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 précisant que la population à prendre en compte est la population «totale», telle qu'elle résulte du dernier recensement avant le dernier renouvellement intégral du conseil municipal (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans la plupart des cas pour les communes),

**Considérant** que la population à prendre en compte dans le calcul des indemnités de fonction est le chiffre de la population totale des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et que pour le SBV 4R, la population totale des communes traversées par ses rivières (la Blaise pour l'ancien SIVB, la Vesgre pour l'ancien SIBV, l'Eure pour l'ancien SICME et l'Eure section 1 pour l'ancien SIRE 1) s'élève à 98 411 habitants,

**Considérant** que les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents d'un syndicat mixte fermé comptant 50 000 à 99 999 habitants s'élèvent respectivement à 29,53 % et 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

**Considérant** qu'il revient à l'assemblée délibérante de déterminer les indemnités applicables, dans la limite du montant maximal,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **FIXE** l'indemnité de Monsieur André COCHELIN, Président, pour l'exercice de ses fonctions à hauteur de 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 08 mars 2018 ;
- **FIXE** l'indemnité de Messieurs Christian BELLANGER, Raymond ROY et Patrick MOUCHARD pour l'exercice de leurs fonctions de Vice-présidents, à hauteur de 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique de la fonction publique à compter du 08 mars 2018 ;
- **PREND ACTE** que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents ;

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président,

Document rendu exécutoire  
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

*Le Président,*

*André COCHELIN*



*[Signature]*  
**SBV 4R**  
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT  
DES 4 RIVIÈRES

**Montants des indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux et de « syndicats mixtes fermés » composés de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI applicables depuis le 1er février 2017**

Population totale	Président		Vice-président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1022)	Indemnité brute (montant en euros)	Taux maximal (en % de l'indice 1022)	Indemnité brute (montant en euros)
< 500	4,73	183,08	1,89	73,16
500 à 999	6,69	258,95	2,68	103,73
1 000 à 3 499	12,20	472,22	4,65	179,99
3 500 à 9 999	16,93	655,30	6,77	262,04
10 000 à 19 999	21,66	838,38	8,66	335,20
20 000 à 49 999	25,59	990,50	10,24	396,36
50 000 à 99 999	29,53	1 143,00	11,81	457,12
100 000 à 199 999	35,44	1 371,76	17,72	685,88
> 200 000	37,41	1 448,01	18,70	723,81